



Le mandataire et le locataire

Par **Fan des petits lapins**, le 17/07/2012 à 15:46

Bonjour, rnActuellement seule locataire d'un appartement, je souhaite me mettre en concubinage avec mon ami et donc changer d'appartement. Je l'héberge, depuis 1 mois, à titre gratuit. rnAinsi, lorsque nous avons visité un appartement pour peut-être nous y installer, la personne qui nous l'a fait visiter n'était pas le propriétaire, mais un de ses amis qui est agent immobilier. rnPar ailleurs, le propriétaire nous avez tenu au courant de la situation de son ami, et nous avez précisé que le contrat de bail se ferait sous seing privé, et qu'il n'y aurait pas de frais d'agence. rnrnMais, à la fin de la visite de l'appartement et parmi la liste de justificatifs à fournir pour se porter candidat à ce logement, se trouvait [s]une attestation d'hébergement à titre gratuit[/s].rnrnMa question est la suivante : ce mandataire a-t-il le pouvoir de me demander ce document ? si oui, dans quel(s) but(s) ?rnrnCdt.